

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 10

Présent(s) : 10

Représenté(s) :

Votant(s) : 10

Excusé(s) :

Absents :

DELIBÉRATION
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 FÉVRIER 2024

L'an Deux Mil Vingt Quatre, le 12 février à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de BERMÉRICOURT régulièrement convoqué par lettre du 06 février 2024, s'est réuni à la Mairie de Berméricourt, sous la présidence de M. Patrice CHRÉTIEN, Maire de Berméricourt.

Étaient présents : M. Yannick CHEVAILLIOT, M. Mathieu CHRÉTIEN, M. Patrice CHRÉTIEN, Mme Christelle COLLIGNON, M. Alexandre DAVIN, Mme Karine DE SA, M. Yannick DEVILLE, M. Franck FALINSKI, M. Valéry MASCLAUX, Mme Delphine REPPEL

Était représentée :

Était absent :

M. Franck FALINSKI a été nommé **secrétaire de séance**.

Votes :

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION 2024-02-01
LOI D'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES
(APER) - PROCÉDURE DE CONSULTATION DE LA POPULATION

Vu la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables,

Vu le code de l'énergie et notamment son article L. 141-5-3,

Considérant que les communes peuvent définir des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que leurs ouvrages,

Considérant que ces zones sont définies par les communes après une concertation du public selon des modalités librement déterminées,

Considérant qu'il est donc nécessaire de fixer lesdites modalités de concertation avec le public,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

de définir les modalités de concertation suivantes :

- la période de concertation sera ouverte du lundi 26 février 2024 au jeudi 14 mars 2024
- un flyer d'information sera distribué dans les boîtes aux lettres des habitants ainsi qu'une affiche sera diffusée sur le site internet de la commune et PanneauPocket
- un registre sera mis à disposition des habitants afin de recueillir les remarques et observations

Envoyé en préfecture le 15/02/2024
Reçu en préfecture le 15/02/2024
Publié le 15/02/2024
ID : 051-215100462-20240212-2024_02_01-DE

Le Maire

Patrice CHRÉTIEN

